

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734\*03

Ministère chargé de  
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 15/12/2021	Dossier complet le : 09/02/2022	N° d'enregistrement : 2021 - 11989

### 1. Intitulé du projet

Premier boisement peuplier dans le cadre de Plan France Relance 2021 (PAF0001096)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

GF PINA

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

SENTUCQ Dominique

RCS / SIRET

4 0 2 0 6 9 7 9 3 0 0 0 1 4

Forme juridique

Groupement Forestier

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47C 1ER BOISEMENT	SURFACE SUPERIEURE A 0HA50

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

PLANTATION PEUPLIERS SUR ANCIENNE TERRE AGRICOLE EN DEPRISE

L'OBJECTIF ETANT DE PRODUIRE DU BOIS DE QUALITE EN PLANTANT UNE ESSENCE BIEN IMPLANTEE SUR SON TERRITOIRE ET SA FILIERE.

CES PARCELLES COMPLETERONT UNE PROPRIETE DEJA EXISTANTE ET SERONT INCLUES DANS UN FUTUR DOCUMENT DE GESTION DURABLE (GIEEF)

#### **4.2 Objectifs du projet**

- PRODUCTION DE BOIS D'OEUVRE DE QUALITE, TYPE DE PRODUIT DEMANDE PAR LES INDUSTRIELS LOCAUX
- VALORISATION DE FONCIER PAR PLANTATION REVERSIBLE
- DIVERSIFICATION DE REVENUS DE LA PROPRIETE
- SEQUESTRATION RAPIDE DE CARBONE
- MAINTIEN D'UNE ACTIVITE FORESTIERE DURABLE ET NON DELOCALISABLE
- PARTICIPATION A LA LIMITATION DES DEGATS CAUSES PAR LE COURANT LORS DES CRUES DE L'ADOUR PAR LA PRESENCE D'ARBRES QUI RALENTISSENT LE FLUX

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

- PASSAGE DE BROYEUR PERIODE AOUT A SEPTEMBRE
- TRAVAIL DU SOL EN LOCALISE, PERIODE D'INTERVENTION SEPTEMBRE A NOVEMBRE
- MISE EN PLACE DE 200 PLANCONS/HA HOMOLOGUES PAR DRAAF, AVEC PROTECTIONS INDIVIDUELLES
- RESPECT DES DISTANCES AVEC PARCELLES VOISINES
- ENTRETIENS ANNUELS ET DEUX ELAGAGES EN PERIODE ESTIVALE

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

- DISCAGE INTERLIGNE POUR MAITRISE CONCURRENCE HERBACEE LES 3 PREMIERES ANNEES
- DEUX ELAGAGES A LA 3EME ET 7 EME ANNEE AFIN DE PRODUIRE DU BOIS DE HAUTE QUALITE
- EXPLOITATION A PARTIR DE LA 15EME ANNEE SELON CROISSANCE

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

RUBRIQUE 47C : 1ER BOISEMENT SUPERIEUR A OHA50

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
SURFACE TOTALE PLANTEE	1ha72a11ca

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Commune d'Yzosse (INSEE 40334)  
Parcelle B 158

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 43° 43' 09" 2 Lat. 01° 01' 30" 0

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 2 720030087 L'Adour de la confluence avec la Midouze à la confluence avec la Nive, tronçon des barthes
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Directive Oiseaux FR7210077 Barthes de l'Adour Directive Habitats FR7200720 Barthes de l'Adour
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SUPPRESSION DES INTRANTS AGRICOLES, ON PEUT DONC SUPPOSER UN IMPACT POSITIF SUR LA BIODIVERSITE
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	LA PLANTATION VIENT EN REMPLACEMENT D'UN ESPACE AGRICOLE EN DEPRISE
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	AU CONTRAIRE, LA PLANTATION ET SA SYLVICULTURE SUIVIE SEQUESTERA DE FACON RAPIDE DU CARBONE
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	LA PPOPULICULTURE EST DEJA PRESENTE ET BIEN INSCRITE DANS LE PAYSAGE LOCAL
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	LA PLANTATION PERMETTRE DE VALORISER LOCALEMENT LE BOIS ET SERA SOURCE DE VALEUR AJOUTEE NON DELOCALISABLE  LA DEPRISE AGRICOLE SUR CETTE PARCELLE EST AVEREE DEPUIS PLUSIEURS ANNEES ; LA PLANTATION PERMETTRA AU CONTRAIRE DE REEMPLOYER L'USAGE DE LA PARCELLE

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- IMPLANTATION DE CLONES PEUPLIERS HOMOLOGUES SUR LISTE REGIONALE DRAAF
- TRAVAIL PREPARATOIRE EN LOCALISE
- CHOIX DES PERIODES D'INTERVENTION HORS PERIODE PLUVIEUSE ET PRINTANNIERE AFIN DE MINIMISER L'IMPACT SUR LES SOLS ET LA FAUNE
- PAS DE TRAITEMENT PHYTOSANITAIRE
- INTEGRATION PLANTATION DANS DOCUMENT DE GESTION DURABLE

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

LE PROJET DE PLANTATION PARAIT S'INSCRIRE DANS UN IMPACT POSITIF EN TERME DE FIXATION RAPIDE DE CARBONE PAR UNE PLANTATION DE PEUPLIERS SUIVIE ET INSCRITE DANS UN DOCUMENT DE GESTION DURABLE  
IL PERMETTRE EN OUTRE DE VALORISER DU FONCIER ABANDONNE EN EVITANT LA FORMATION D'UNE FRICHE AGRICOLE

LA PLANTATION FORESTIERE EN MILIEU DE BARTHE PERMET EN OUTRE DE LIMITER LA FORCE DU COURANT LORS DES CRUES DE L'ADOUR, LIMITANT AINSI L'EROSION ET LES DEGATS AUX INFRASTRUCTURES (ROUTES, PONTS...)

#### 8. Annexes

##### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

BAYONNE

le,

6 11 21 2021

Signature





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de  
l'environnement

## Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire  
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER  
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE  
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

### Personne physique

Adresse

Numéro 17 Extension  Nom de la voie avenue Jean Molinié

Code Postal 6 4 1 0 0 Localité BAYONNE Pays FRANCE

Tél 06 30 73 62 26 Fax

Courriel dominique.sentucq@wanadoo.fr

### Personne morale

Adresse du siège social

Numéro 17 Extension  Nom de la voie avenue Jean Molinié

Code postal 6 4 1 0 0 Localité BAYONNE Pays FRANCE

Tél 06 30 73 62 26 Fax

Courriel dominique.sentucq@wanadoo.fr

### Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom SENTUCQ Prénom DOMINIQUE

Qualité Propriétaire - Co gérant du GF

Tél 06 30 73 62 26 Fax

Courriel dominique.sentucq@wanadoo.fr

**En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.**

Co-maîtrise d'ouvrage

**Photos GF Pina**

**le 14/12/2021**



**Photo 1 : le 14/12/2021**



**Photo 2 : le 14/12/2021**



**Photo 3 : le 14/12/2021**





Ministère chargé  
de  
l'environnement

## Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire  
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER  
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE  
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

### Personne physique

Adresse

Numéro 17 Extension Nom de la voie avenue Jean Molinié

Code Postal 6 4 1 0 0 Localité BAYONNE Pays FRANCE

Tél 06 30 73 62 26 Fax

Courriel dominique.sentucq@wanadoo.fr

### Personne morale

Adresse du siège social

Numéro 17 Extension Nom de la voie avenue Jean Molinié

Code postal 6 4 1 0 0 Localité BAYONNE Pays FRANCE

Tél 06 30 73 62 26 Fax

Courriel dominique.sentucq@wanadoo.fr

### Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom SENTUCQ Prénom DOMINIQUE

Qualité Propriétaire - Co gérant du GF

Tél 06 30 73 62 26 Fax

Courriel dominique.sentucq@wanadoo.fr

**En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.**



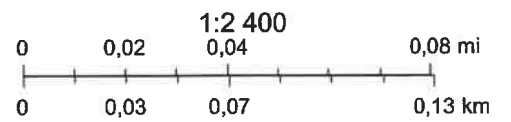


# Alliance Forêts Bois



décembre 15, 2021

 Override 1



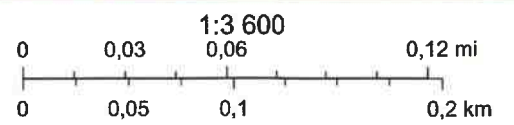
Esri France 2019

# Alliance Forêts Bois



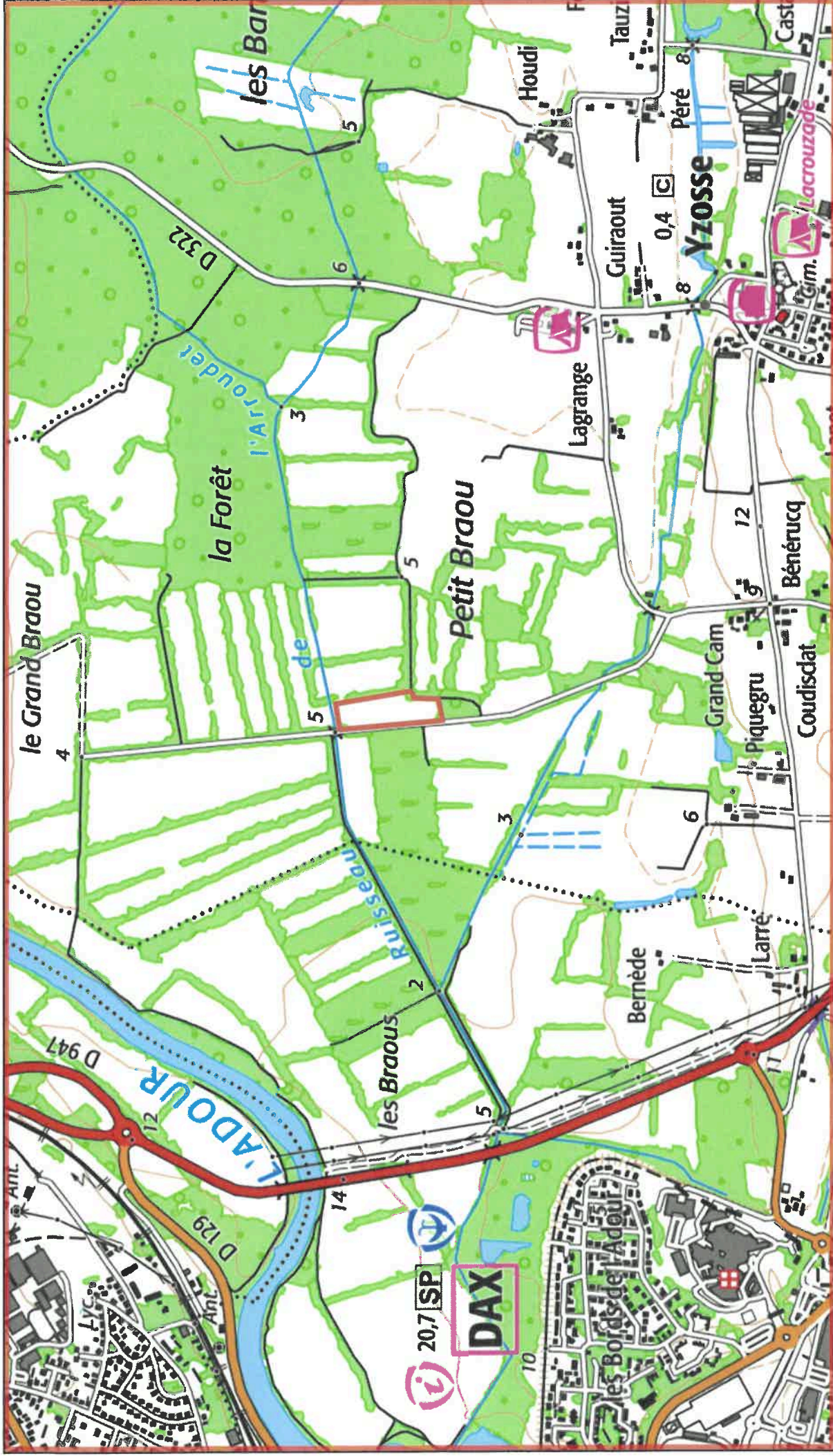
décembre 15, 2021

— Override 1



Esri France 2021; Esri France - IGN

# Alliance Forêts Bois



décembre 15, 2021

Override 1

1:12 000

0 0,1 0,2 0,4 mi

0 0,15 0,3 0,6 km

Esri France 2021; Copyright © 2021 IGN

# Directive Oiseaux



© IGN 2021 - [www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales](http://www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales)

Longitude : 1° 01' 36" W  
Latitude : 43° 43' 06" N

# Directive Habitats



© IGN 2021 - [www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales](http://www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales)

Longitude : 1° 01' 36" W  
Latitude : 43° 43' 06" N

# ZNIEFF 2



© IGN 2021 - [www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales](http://www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales)

Longitude : 1° 01' 36" W  
Latitude : 43° 43' 06" N



## Demande de premier boisement de terres agricoles dans le cadre de Plan France Relance 2021

### *Argumentaire écologique*

**Cestas, le 04/02/2022**

Propriétaire : **GF Pina**

Département : **Landes (40)**

Commune : **Yzosse**

Référence parcelle (DGD ou cadastre): **B 158**



## TABLE DES MATIERES

Contexte .....	2
Enjeux .....	4
Zonages environnementaux .....	4
Méthodologie de l'étude.....	5
Résultats de l'analyse écologique .....	6
Site natura 2000 .....	6
Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO).....	8
Parcelle B 158 .....	9
Choix de l'essence de peuplier .....	12
Bilan de l'étude.....	12

---

## CONTEXTE

Ce document est réalisé dans le cadre d'une demande de premier boisement de peuplier dans la commune de Yzosse (40).

Une première étude au cas par cas a été réalisée le **15 décembre 2021** pour un projet consistant à boiser 1,72 hectares de peupliers.

Cependant, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Nouvelle-Aquitaine a demandé un complément de dossier le **19 Janvier 2022**.

En effet, le site est situé au sein du site Natura 2000 « Barthes de l'Adour » (Zone Spéciale de Conservation et Zone de Protection Spéciale), dans le périmètre de la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type II « L'Adour de la confluence avec la Midouze à la confluence avec le Nive, tronçon des Barthes », ainsi que dans le périmètre de la Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) « Barthes de l'Adour »

La parcelle concernée par le projet de boisement est retrouvée sur la carte ci-dessous avec le code suivant (cadastre) : **B 158**.

Le nombre d'hectares total du projet est de **1,72 hectares**.

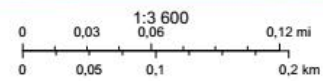
Ce projet s'inscrit dans le cadre de **Plan France Relance 2021** qui consiste à adapter les forêts au changement climatique et initier leur renouvellement pour protéger la biodiversité et répondre aux besoins de la société en produits de bois.

Compte tenu de la situation et des enjeux environnementaux importants qui concernent ce projet, **une étude écologique du milieu** a été réalisée par Clara GIRAUD (Génie écologique, service QSE Alliance Forêts Bois).



décembre 15, 2021

— Override 1

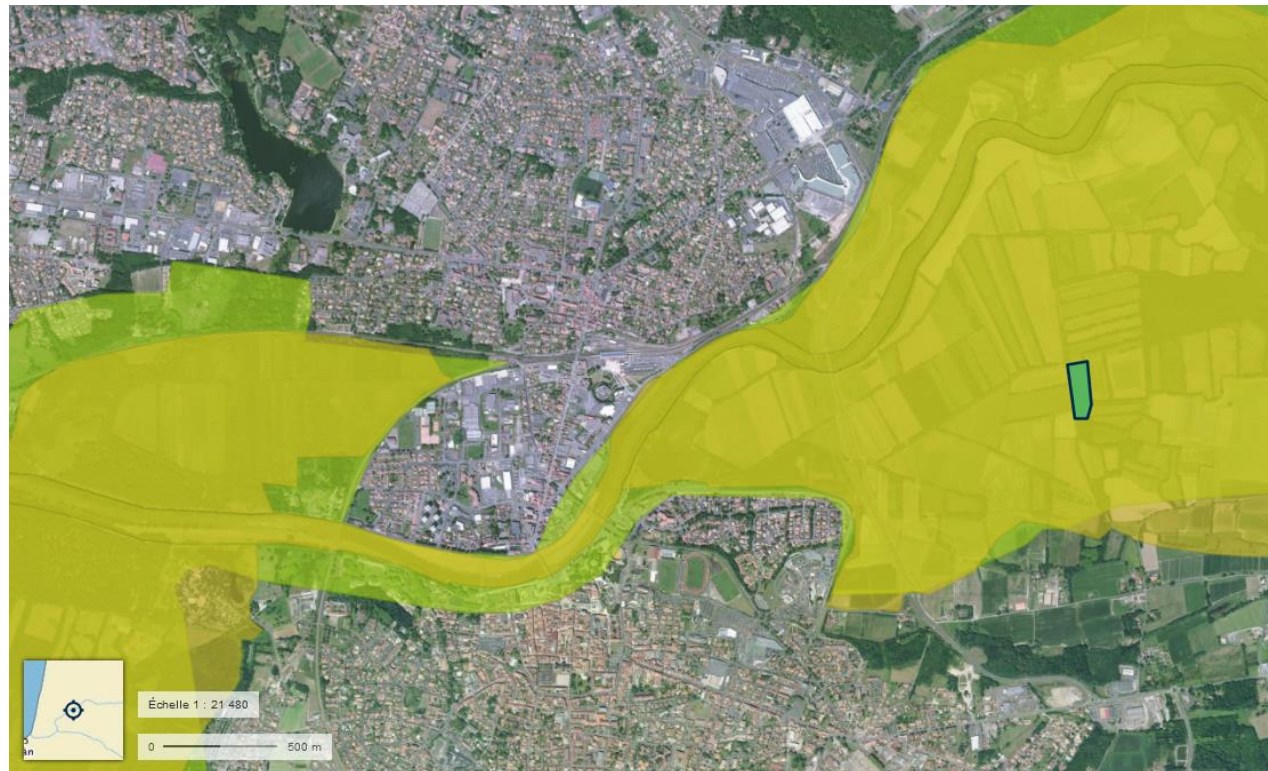


*Figure 1: Parcelle concernée par le boisement en rouge*

## ENJEUX

### ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX

Comme expliqué ci-dessus, la parcelle **B 158** concernée est située au sein du site Natura 2000 « Barthes de l'Adour » (Zone Spéciale de Conservation et Zone de Protection Spéciale) désigné au titre de la Directive Habitats et de la Directive Oiseaux. La parcelle se trouve également dans le périmètre de la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type II « L'Adour de la confluence avec la Midouze à la confluence avec le Nive, tronçon des Barthes », ainsi que dans le périmètre de la Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) « Barthes de l'Adour ».



*Figure 2: Représentation de la parcelle au sein des sites Natura 2000, la parcelle B 158 en bleu.*

Adoptée en 1979, la directive «Oiseaux» vise à protéger tous les oiseaux sauvages et leurs principaux habitats sur tout le territoire européen. Quant à la directive «Habitats», adoptée en 1992, elle instaure des mesures très similaires, mais étend son champ d'application à près de 1 000 autres espèces rares, menacées ou endémiques de la faune et de la flore, souvent désignées collectivement sous le terme générique d'«espèces d'importance européenne».

Compte tenu de ces informations, **une étude du milieu et une analyse écologique** a été réalisée par Clara GIRAUD (Génie écologique, service QSE d'Alliance Forêts Bois) et l'appui de Guilhem IRLANDES (Technicien Forestier, Alliance Forêts Bois).

Deux aires d'études seront étudiées :

- **Une aire d'étude immédiate**, correspondant à la zone d'intervention.
- **Une aide d'étude éloignée**, correspondant à une zone tampon de **10 km** autour de l'emprise du projet, afin de prendre connaissance des espèces protégées et inventoriées.

Cette analyse a pour but de permettre **la réalisation du boisement** tout en prenant en compte **l'enjeu environnemental du site**.

## METHODOLOGIE DE L'ETUDE

### PLANNING DE L'ETUDE :

	24 & 25 janvier 2022	26 janvier 2022	28 janvier 2022	04 février 2022
Recherches et analyse bibliographique				
Observation floristique présente sur site				
Analyse des impacts et propositions de mesures				
Rendu de l'analyse environnementale				

### RECHERCHE ET ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE :

Afin de prendre en compte tous les enjeux environnementaux associés au boisement, **une recherche de données a été effectuée.**

Les données bibliographiques suivantes ont été regroupées :

- Les documents d'objectifs (DOCOBs) des site Natura 2000 **FR7210077** et **FR7200720** « Barthes de l'Adour », désignée au titre de la Directive Européenne 79/409/CEE « Oiseaux » et de la Directive Européenne 92/43/CEE « Habitats »
- La fiche technique associée à la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique 720030087 de type II « L'Adour de la confluence avec la Midouze à la confluence avec la Nive, tronçon des Barthes »
- Les listes rouges régionales des espèces animales et végétales et des habitats.
- La liste des espèces déterminantes ZNIEFF Nouvelle-Aquitaine.

### ANALYSE FLORISTIQUE :

Une observation de la flore de la zone d'intervention a été réalisé par Guilhem IRLANDES, technicien forestier, sur l'ensemble de l'aire immédiate. Toutes les espèces seront citées par leur nom scientifique valide, avec leurs correspondances vernaculaires. Les listes d'espèces seront complétées avec le statut de protection, l'inscription et le statut sur liste rouge nationale et/ou régionale ainsi que l'inscription dans la liste des espèces déterminantes ZNIEFF Nouvelle-Aquitaine (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique).

## RESULTATS DE L'ANALYSE ECOLOGIQUE

### SITE NATURA 2000

Les Barthes de l'Adour recèlent d'un grand nombre de milieux naturels et d'espèces faunistiques et floristiques remarquables qui ont justifié, en 2006, l'intégration du site au réseau Natura 2000. Le site présente également un potentiel écologique important, notamment pour l'avifaune dont 25 espèces issues de l'annexe I de la Directive Oiseaux. Les 25 espèces ont été répertoriées, leur statut de protection au niveau national ainsi que l'enjeu de conservation au niveau du site.

Tableau 1 : Liste des espèces du site Natura 2000 FR7210077 « Barthes de l'Adour » retrouvées dans l'annexe I de directive européenne 79/409/CEE « Oiseaux ». VU = Vulnérable ; LC = Préoccupations mineures ; EN = En Danger ; DD = Données insuffisantes ; NT = Quasi menacée ; CR = En danger critique ; RE = Disparu de métropole

Espèces	Liste rouge UICN France	Enjeu de conservation à l'échelle du site	Présence sur la commune d'Yzosse
<b>Aigle Botté</b> ( <i>Hieraetus pensivatus</i> )	VU	FORT	NON
<b>Aigle criard</b> ( <i>Aquila clanga</i> )	-	FORT	NON
<b>Aigrette garzette</b> ( <i>Egretta garzetta</i> )	LC	MODERE	NON
<b>Balbuzard pêcheur</b> ( <i>Pandion haliaetus</i> )	VU	FORT	NON
<b>Le Bihoreau gris</b> ( <i>Nycticorax nycticorax</i> )	LC	MINEUR	NON
<b>Bondrée apivore</b> ( <i>Pernis apivorus</i> )	LC	MODERE	NON
<b>Buzard des roseaux</b> ( <i>Circus aeruginosus</i> )	VU	FORT	NON
<b>Cigogne blanche</b> ( <i>Ciconia ciconia</i> )	LC	TRES FORT	OUI
<b>Circaete Jean-le-blanc</b> ( <i>Circaetus gallicus</i> )	LC	MINEUR	NON
<b>Combattant varie</b> ( <i>Philomachus pugnax</i> )	NA	MODERE	NON
<b>Crabier chevelu</b> ( <i>Ardeola ralloides</i> )	NT	MODERE	NON
<b>Elanion blanc</b> ( <i>Elanus eruleus</i> )	EN	MODERE	NON
<b>Faucon emerillon</b> ( <i>Falco columbarius</i> )	LC	CONNAISSANCE	NON
<b>Grande Aigrette</b> ( <i>Casmerodius albus</i> )	NT	MODERE	NON
<b>Grue cendré</b> ( <i>Grus grus</i> )	CR	TRES FORT	NON
<b>Ibis falcinelle</b> ( <i>Plegadis falcinellus</i> )	LC	MODERE	NON
<b>Marouette ponctuée</b> ( <i>Porzana porzana</i> )	DD	CONNAISSANCE	NON
<b>Martin pêcheur d'Europe</b> ( <i>Alcedo atthis</i> )	LC	CONNAISSANCE	NON
<b>Milan noir</b> ( <i>Mivusmigrans</i> )	LC	FAIBLE	NON
<b>Pic Mar</b> ( <i>Dendrocopos medius</i> )	LC	MODERE	NON
<b>Pic Noir</b> ( <i>Dendrocopos martius</i> )	LC	MODERE	NON
<b>Pie-grieche ecorcheur</b> ( <i>Lanius collurio</i> )	LC	MODERE	NON
<b>Phragmite aquatique</b> ( <i>Acrocephalus paludicola</i> )	VU	CONNAISSANCE	NON
<b>Pygargue à queue blanche</b> ( <i>Haliaeetus albicilla</i> )	RE	MODERE	NON
<b>Spatule blanche</b> ( <i>Platalea leucorodia</i> )	VU	TRES FORT	NON

Parmi ces 33 espèces, seule la Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*) a été observé dans la commune d'Yzosse lors de l'inventaire réalisé pour la rédaction du DOCOB du site FR7210077. A propos de son habitat, la Cigogne blanche fréquente les zones ouvertes et dégagées de cultures et pâturages, les prairies humides, les vergers et les abords de rivières. La Cigogne blanche est en expansion dans les Barthes du fait de potentialités alimentaires provenant des prairies humides permanentes et des plans d'eaux. L'habitat associé à la pérennité de l'espèce **n'est pas retrouvé** dans la **parcelle B 158**, désignée pour le boisement. Ceci indique donc le **faible impact** généré par le boisement de cette parcelle quant à la Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*). Par ailleurs, l'observation montre que les parcelles conduites en populiculture dynamiques sont plus favorables aux Cigognes blanches qu'un accru ligneux. En effet, les premières années d'une jeune plantation de peupliers sont disquées en fin de printemps, début d'été. La terre ainsi retournée est fouillée par les cigognes qui s'y alimentent en vers, au moment même de la nidification, dans une période où l'importance de leur alimentation est capitale.

---

#### ZONE IMPORTANTE POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX (ZICO)

L'intérêt du site vis-à-vis de l'avifaune a été également justifié par la présence de cinq espèces inscrites à l'Annexe I de la directive Oiseaux qui classent ce territoire en Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) :

Tableau 2 : Liste des espèces classant ce territoire en Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).

Espèces	Habitats
<b>Le Bihoreau gris</b> ( <i>Nycticorax nycticorax</i> ),	Une espèce qui vit près des lacs, des marécages et des rivières bordés de végétation dense. Ils nichent et dorment dans les arbres.
<b>La Cigogne blanche</b> ( <i>Ciconia ciconia</i> ),	Une espèce des milieux ouverts couverts de végétation herbacée. La végétation herbacée ne doit pas être trop dense ni trop haute.
<b>Le Milan noir</b> ( <i>Milvus migrans</i> )	Une espèce qui a besoin de milieux ouverts pour la recherche de nourriture et de milieux fermés de type forestier avec de grands arbres pour la nidification.
<b>L'Aigle botté</b> ( <i>Hieraetus pensivus</i> )	Une espèce forestière pour la reproduction. Il occupe aussi bien les forêts de feuillus que les pinèdes, en plaine comme sur les reliefs. Même s'il chasse fréquemment en milieu boisé, il préfère quand même repérer ses proies en milieu ouvert, mais les arbres ne sont jamais bien loin.
<b>Le Pygargue à queue blanche</b> ( <i>Haliaeetus albicilla</i> )	Une espèce liée aux milieux aquatiques côtiers ou de l'intérieur. Les surfaces en eau doivent être conséquentes.



Tous les habitats associés à la pérennité des espèces citées ci-dessus qui justifient la désignation du site en Natura 2000 ainsi que ZICO, **ne sont pas retrouvés dans la parcelle B 158, désignée pour le boisement.** Ceci indique donc le **faible impact** généré par le boisement de cette parcelle quant aux espèces des sites protégés.

---

#### PARCELLE B 158

Selon l'inventaire réalisé sur la parcelle B 158 le 26 Janvier, la présence de diverses espèces a pu être identifiée. Cette parcelle correspond à une accrue forestière, c'est une ancienne terre agricole en déprise depuis près de 10 ans. L'origine de la déprise est principalement liée aux pertes récurrentes de cultures causées par les inondations des Barthes de l'Adour.

Tableau 3 : Liste des espèces inventoriées sur la parcelle B 158.

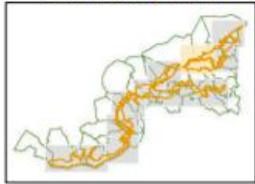
Espèces	Liste rouge UICN	Déterminante ZNIEFF
<b>Ronce commune</b> ( <i>Rubus fruticosus</i> )	LC	-
<b>Saule Marsault</b> ( <i>Salix caprea</i> )	LC	-
<b>Frêne commun</b> ( <i>Fraxinus excelsior</i> )	LC	-
<b>Aulne glutineux</b> ( <i>Alnus glutinosa</i> )	LC	-
<b>Chêne pédonculé</b> ( <i>Quercus robur</i> )	LC	-
<b>Erable sp.</b> Suspicion <b>Erable négundo</b> ( <i>Acer negundo</i> )	NA	-
<b>Cornouiller sanguin</b> ( <i>Cornus sanguinea</i> )	LC	-
<b>Lierre</b> ( <i>Hedera helix</i> )	LC	-
<b>Laïche pendante</b> ( <i>Carex pendula</i> )	LC	-
<b>Laïche des bois</b> ( <i>Carex sylvatica</i> )	LC	-
<b>Clématite vigne blanche</b> ( <i>Clematis vitalba</i> )	LC	-

La présence de ces essences arbustives et arborées limite la diversité spécifique de la strate herbacée du milieu notamment à cause d'une compétition pour la lumière trop importante. De plus, la présence potentielle de l'Erable négundo (*Acer negundo*), une espèce invasive, est aujourd'hui une menace pour la parcelle.

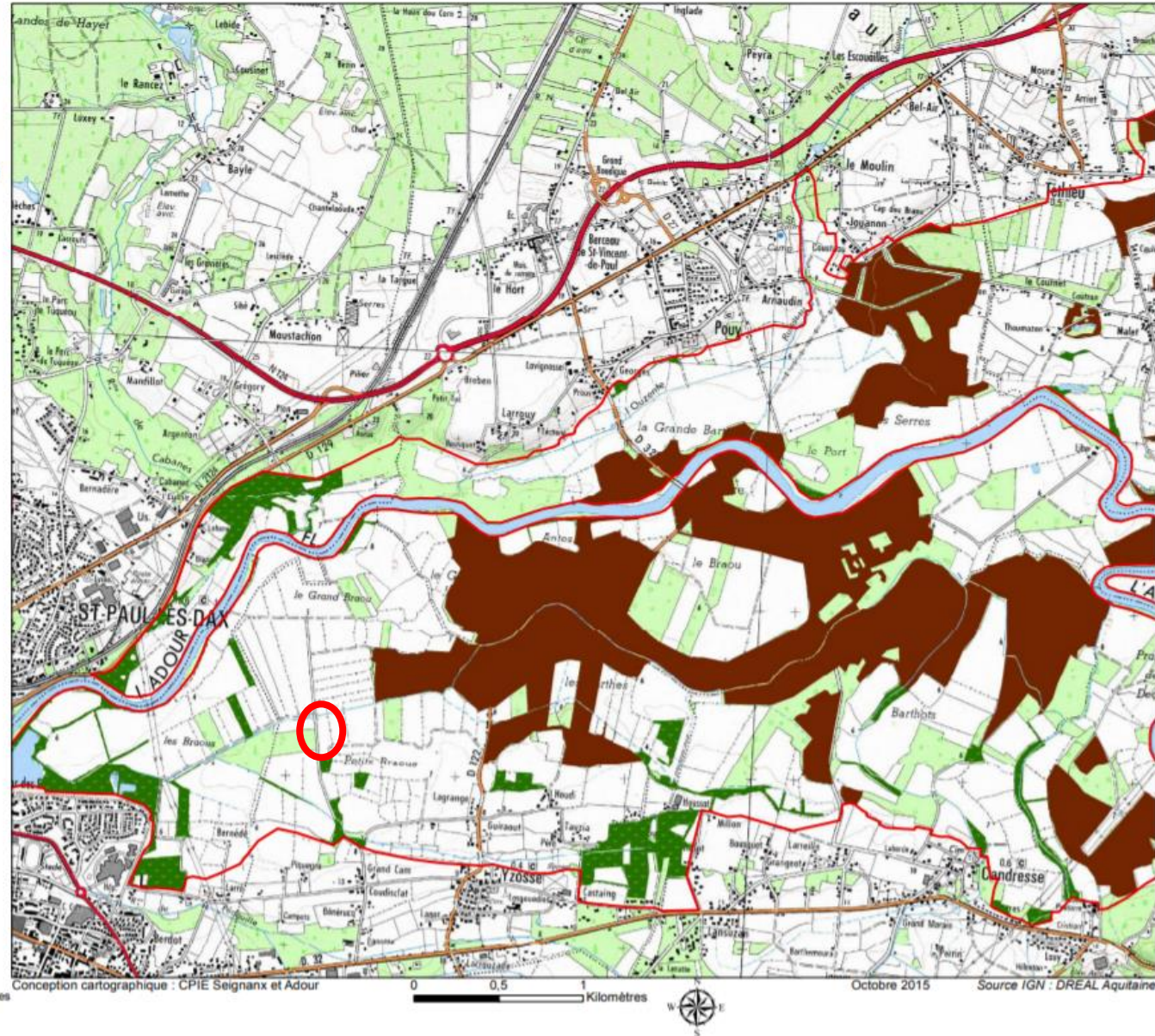
D'après les figures ci-dessous, la zone de boisement n'a pas été identifiée en tant qu'un des 17 habitats d'intérêt communautaire selon la Cartographie des habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 FR7200720 « Barthes de l'Adour » mais en tant que culture. Également, aucune des 26 espèces d'intérêts communautaires du site n'a été retrouvée sur la zone de boisement lors de l'inventaire, selon la Cartographie des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 FR7200720.



**Site Natura 2000  
FR7200720 Barthes de l'Adour  
Cartographie des  
habitats d'intérêt communautaire  
- Adour Amont Dax 1 -**

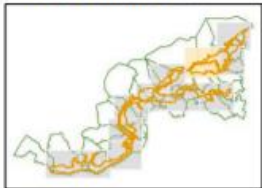


- Périmètre du site  
**Habitats d'intérêt communautaire**  
**Habitats humides**  
 3110 Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses  
 3130 Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoetes-Nanojuncetea  
 3140 Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.  
 4020\* Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix  
 7110\* Tourbières hautes actives  
 7150 Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion  
 3150 Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition  
 3270 Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodium rubri p.p. et du Bidens p.p.  
 6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets plantiliaires et des étages montagnards à alpin  
 7120 Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle  
 7210\* Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae  
**Habitats agropastoraux**  
 6410 Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux  
 6510 Pelouses maigres de fauche de basse altitude  
**Habitats forestiers**  
 91E0\* Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior  
 91E0\*-11 Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior ?  
 91F0 Forêts mixtes de Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus angustifolia riveraines des grands fleuves

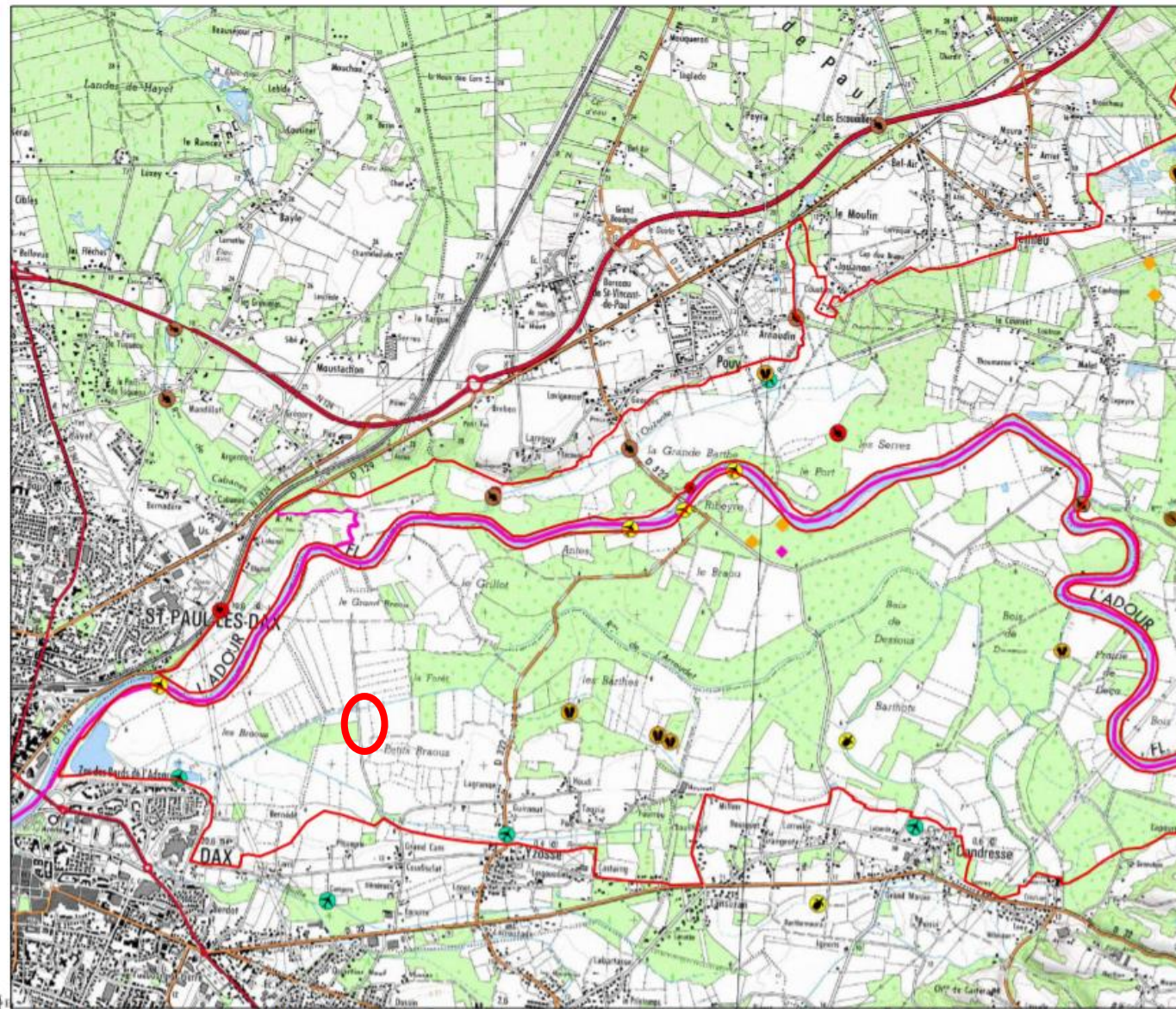




**Site Natura 2000  
FR7200720 Barthes de l'Adour  
Cartographie des espèces  
d'intérêt communautaire  
- Adour Amont Dax 1 -**



- SIC Barthes de l'Adour
- Flore**
- Amphieque des estuaires
- Filéau nageant
- Marais à quatre feuilles
- Mammifères**
- Loup d'Europe
- Vison d'Europe
- Grand rhinocéros
- Petit rhinocéros
- ◆ Barbastelle
- ◆ Micropipère de Schrebeler
- ◆ Murin de Bechstein
- Reptiles**
- Crotale d'Europe
- Insectes**
- Cuvré des marais
- Agrion de marais
- Cordule à corps fin
- Gomphe de Grassin
- Grand caprimorne
- Lucane corail-volant
- Poissons**
- Lamproie marine
- Grande Alose
- Alose feinte
- Ase migration Lamproie marine
- Ase migration Alose feinte
- Ase migration Grande alose



Conception cartographique : CPIE Seignanx et Adour 0 0,5 1 Kilomètres Octobre 2015 Source IGN : DREAL Aquitaine Source données : voir liste sur page de garde

---

## CHOIX DE L'ESSENCE DE PEUPLIER

Le reboisement se fera par le biais de peupliers.

La qualité floristique des peupleraies est étroitement liée à la qualité des stations forestières, les potentialités floristiques peuvent être parfois remarquables, mais aussi souvent très communes. Concernant la faune, la peupleraie est un boisement avec une forte clarté même à l'âge adulte, l'habitat rencontré est donc un intermédiaire entre l'espace ouvert des prairies et l'espace fermé de la forêt feuillue. Comme expliqué dans le DOCOB FR72000720, le sous-bois des peupleraies abrite parfois des espèces d'intérêt communautaire tels que le cuivré des marais.

Dans tous les cas le peuplier ne bouleverse pas de façon irréversible la nature des sols et des espaces sur lesquels il est présent. En effet, les peupliers ont un rôle positif sur les inondations avec une fonction d'accueil de grandes quantités d'eau d'expansion des crues, mais aussi, en fonction de la présence ou non d'un sous étage, un rôle sur la vitesse d'écoulement des eaux en cas de crue. La présence de troncs tous les 7 mètres joue également un rôle de rétention des bois flottant qui peuvent être dommageables aux ouvrages, piles de ponts, routes, panneaux, etc.

## BILAN DE L'ETUDE

Le boisement de peupliers sera réalisé sur une ancienne terre agricole en déprise depuis 10ans, l'objectif étant de produire du bois de qualité en plantant une essence bien implantée sur son territoire. L'état actuel de cette terre agricole se traduit par des accrues forestières irrégulières, diluviennes, principalement constituées de Saule marsault, de Frêne potentiellement sensible à la chalarose et mal adapté à cette station très lourde puis quelques Chênes, ainsi que beaucoup d'Aulnes et Erables negundo, cortège typique du boisement spontané en milieu de Barthe. Le peuplement est pauvre en l'état et ne permet pas de travailler à son profit, son avenir est compromis de par l'hétérogénéité de répartition dans l'espace et des essences dites d'avenir.

Afin de ne pas dégrader la ripisylve, le premier arbre planté aura une distance de 5 mètres, les vieux chênes présents seront préservés. De plus, les haies qui entourent une partie de la parcelle seront sauvegardées afin de maintenir leur rôle de corridor écologique ; le premier arbre planté aura une distance de 5 mètres. Les périodes d'interventions seront hors périodes pluvieuses et printanières afin de minimiser l'impact sur les sols et la faune environnantes. Le programme de broyage puis préparation ne sera pas mis en œuvre avant la fin août, la plantation en elle-même sera effectuée en plein hiver.

Le boisement participera à la limitation des dégâts causés par le courant lors des crues de l'Adour par la présence de la strate arborée qui ralentira le flux. D'un point de vue écologique, les boisements constituent un gain pour la lutte contre l'érosion des sols, l'épuration des eaux, le stockage de l'eau ainsi que la séquestration du carbone par les arbres. La diversité entre les zones ouvertes de prairies alentours, et les zones de boisement va permettre de conserver une diversité floristique et faunistique.

Compte tenu de toutes les informations récoltées au sein de ce rapport, le boisement de **1 hectares 72 ares et 11 centiares** d'une parcelle actuellement en cours d'enrichissement, aura peu d'impact sur l'intégrité des différents zonages dont elle fait partie.

De plus, le boisement de cette parcelle va engendrer plusieurs co-bénéfices sociaux, économiques et environnementaux qui n'apparaissent pas à l'état naturel initial. La bonne gestion de cette forêt sera assurée par une certification de gestion durable (**PEFC**) garantissant, entre autres, une préservation de la biodiversité, un équilibre écologique ainsi qu'une gestion durable de la forêt. Le boisement fait également partie du projet France Relance 2021. L'objectif est d'accompagner financièrement les investissements sylvicoles des communes propriétaires de forêts et les propriétaires forestiers privés dans une démarche dynamique de gestion durable. Ces investissements permettront d'améliorer la qualité des peuplements de faible valeur économique et environnementale, et de préparer les forêts aux conséquences du changement climatique, en les rendant plus résiliente. Enfin, la parcelle bénéficie d'un document de gestion durable, CBPS (Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles) et l'ensemble de la propriété passera sous document de gestion plus complet dans les deux ans (GIEEF ou PSG).